Décision 05-D-44 du 21 juillet 2005

relative à des pratiques mises en oeuvre par le groupe La Provence (anciennement dénommé Le Provençal) dans le secteur de la publicité dans la presse quotidienne régionale à Marseille

Posted on: 23 août 2005 | Secteur(s):

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Ministre délégué aux finances et au

commerce extérieur

Dispositif(s)

Pratique établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s)

Groupe La Provence

Lire

le texte intégral de la décision